

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7292076901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7292076901>

Cette annonce a été mise en ligne le **21 mai 2022** sur **Actu.fr - Pontivy Journal**
Pour le département : **56 - MORBIHAN**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 mai 2022, à VANNES.

Dénomination : ROTTY PEDAJA.

Forme : Société civile immobilière d'attribution.

Siège social : 6 Allée Louis-Martin Berthault, 56000 Vannes.

Objet : - La location de locaux professionnels aménagés, la gestion immobilière, l'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - Plus généralement, l'acquisition, la propriété, l'exploitation par bail, location ou autres, d'immeubles à usage principal d'habitation et de tous biens immobiliers propriété de la Société; à l'effet de la réalisation de cet objet, l'emprunt de tout ou partie de capitaux nécessaires, l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire. - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1.000 euros

Montant des apports en numéraire : 1.000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés..

Gérant : Monsieur Pierre-Emmanuel ROTTY, demeurant 6
Allée Louis-Martin Berthault, 56000 Vannes
La société sera immatriculée au RCS de Vannes.
Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

